

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°023/2023

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le 
ID : 039-200090579-20230301-D_2023_023-DE

SÉANCE DU 1^{er} MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 83
Suppléants présents : 5
Pouvoirs : 9

Date de convocation :

23/02/2023

Date d'affichage :

03/03/2023

Votants :	97	Pour :	97	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (83) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BAUDIER Stéphanie ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CAPELLI Célestin ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; MAURON Francine ; PARTY Annick ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (9) : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; DUFOUR Christiane à BAILLY Hervé ; GROSDIDIER Jean Charles à LONG Grégoire ; GUERIN Jean Luc à GIROD Franck ; HALBOURG Bertrand à PIETRIGA Guy ; PANISSET Marilyne à CHATOT Patrick ; PAIN Michel à BRUNET Hervé.

Excusés : BELLAT Stéphane ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; VILLESSECHE Anne.

Absents : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PIERREL Stéphane.

Secrétaire de séance : GIROD Franck.

Objet : Déchetterie des Sablières de BOISSIA - Tarifs 2023 applicables pour l'élimination des déchets des professionnels

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

La déchetterie intercommunale de Boissia accueille gratuitement les ménages desservis par la régie de collecte de Terre d'Emeraude, sous couvert d'un financement du service assuré au titre de la TEOM.

Afin de tendre à un équilibre budgétaire, Il convient de facturer les apports de déchets « non ménagers » effectués par les professionnels.

Compte tenu de la fluctuation des tarifs d'élimination des déchets par la Communauté de communes auprès des différents repreneurs, il est nécessaire d'ajuster la tarification professionnelle correspondante.

Pour rappel, lors de sa séance du 06 avril 2022, le Conseil Communautaire avait fixé les tarifs pour les entreprises, commerçants et artisans, à partir du premier m³ apporté.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 21 février 2023 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DECIDE

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2023 pour les entreprises, commerçants et artisans de la Communauté de Communes, à partir du premier m³ apporté, à :

Tout-venant	⇒	25 €/ m ³ TTC
Déchets verts	⇒	10 €/ m ³ TTC
Bois	⇒	15 €/ m ³ TTC
Gravats	⇒	18 €/ m ³ TTC
Ferraille	⇒	0 € / m ³ TTC
Pneus déjantés	⇒	0 € (quatre pneus maxi. par dépôt)
DEEE	⇒	0 €
Carton	⇒	0 €
Plâtre	⇒	67,50€/ m ³ TTC
Plastiques durs	⇒	15€/ m ³ TTC

Et à partir de la première unité apportée :

Pneus poids lourds	⇒	10€/ prix unitaire TTC
Pneus agricoles	⇒	22,50€/ prix unitaire TTC

Déchets ménagers spéciaux ⇒ **(Conditionnement < 200 litres)**

Nature du déchet	Tarif TTC en €/Kg
Piles et accumulateurs	0,00
Ampoules et Néons	0,00
Peintures, vernis, colles, emballages souillés	0,74
Solvants, diluants non chlorés	0,45
Aérosols	2,03
Acides minéraux	1,21
Bases	1,21
Phytosanitaires sauf chlorates et produits comburants	1,76
Produits chimiques non identifiés et produits de laboratoire	3,41
Produits chimiques divers, produits d'entretien	0,76
Solides et pâteux chlorés	1,05
Huile végétale	0,00
Huiles minérales	0,125
Extincteurs eau/poudre	1,38
Radiographies	0,00
Bouteilles de gaz	2,60

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} MAI 2023 pour les particuliers, entreprises, commerçants et artisans hors du périmètre Communauté de communes, à partir du premier m³ apporté, à :

Tout-venant	⇒	30 €/ m ³ TTC
Déchets verts et bois	⇒	20 €/ m ³ TTC
Gravats	⇒	30 €/ m ³ TTC

Déchets ménagers spéciaux, ferraille, huiles de vidange DEEE, carton, pneus et huiles de cuisine

⇒ Tarifs identiques à ceux appliqués aux professionnels de la Communauté de communes

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 039-200090579-20230301-D_2023_023-DE



Pour extrait conforme,


Le Président

